

## **L'INTERPROFESSION BOVINE ET OVINE DU CENTRE AUX COTES DE SES PROFESSIONNELS POUR L'EXONERATION DE L'ECOTAXE POIDS LOURDS**

Orléans, le 30 Octobre 2013 – INTERBEV Centre, l'interprofession régionale du bétail et des viandes, salue la décision du gouvernement de suspendre la mise en place de l'écotaxe, mais elle demande aux responsables politiques d'exonérer les filières bétail et viande de l'écotaxe poids lourds afin de garantir leur survie face à une concurrence européenne accrue et une perte de compétitivité récurrente.

Alors que le Président de la République indiquait que l'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires et la relance de la production en France était une priorité, le gouvernement a souhaité mettre en œuvre une nouvelle taxe, l'écotaxe poids lourds, prélevée sur les poids lourds circulant sur les routes françaises. La suspension de sa mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et la réouverture des discussions avec les professionnels est une sage décision. Cependant **les professionnels de la filière maintiennent leur volonté que leurs filières en soit exonérées ! Ils ne sont ni matériellement, ni économiquement prêts à subir cette nouvelle réglementation.**

L'écotaxe poids lourds a été inscrite en 2009 dans la loi Grenelle 1 et devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Chaque maillon de la chaîne agro-alimentaire, des éleveurs aux distributeurs, en passant par les abattoirs et les industries de découpe et de transformation, sera impacté et subira cette taxe supplémentaire alors même que ces derniers ne disposent d'aucune alternative autre que le réseau routier pour le transport de leurs marchandises ou de leurs animaux (vers les marchés aux bestiaux, les abattoirs, ...).

La mobilisation massive des professionnels bretons est un cri d'alarme face aux difficultés que rencontrent les filières agro-alimentaires de toutes les régions de France.

85 % des bovins finis produits en région en Centre sont abattus à l'extérieur de celle-ci. Les circuits de distribution de viande (grandes surfaces, boucheries artisanales, restauration collective) s'approvisionnent donc majoritairement auprès de fournisseurs des régions voisines.

Les exports d'animaux maigres (broutards) pour l'engraissement, principalement vers l'Italie, constituent la principale valorisation de la filière bovins viande du Centre, 65 % des broutards produits sont destinés au marché extérieur.

La filière régionale sera donc sérieusement impactée par cette nouvelle réglementation et n'en sera que plus fragilisée, alors qu'elle a déjà vu en 2012 et 2013, la fermeture de ses 2 plus grosses chaînes d'abattage de gros bovins, soit une perte de 35% des volumes de gros bovins abattus.

De plus, le dernier recensement agricole confirme la diminution régulière du cheptel bovin qui s'accompagne d'une diminution de 22% du nombre d'exploitations de bovins allaitants en 10 ans avec une majorité des chefs d'exploitation qui a plus de 55 ans. Seulement 17% des exploitants ont moins de 40 ans.

**C'est pourquoi, les administrateurs d'INTERBEV Centre se positionnent aux côtés de l'ensemble des professionnels de la filière contre la mise en place de l'écotaxe.**

Contact presse INTERBEV Centre : Fabienne SAVROT – 06.32.36.83.39 – [interbev.centre@orange.fr](mailto:interbev.centre@orange.fr)

### A propos d'INTERBEV Centre :

INTERBEV Centre est le comité régional, fondée en 1981 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Cette association reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin et ovin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.

En savoir plus : [www.la-viande.fr](http://www.la-viande.fr) / [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)